



Règlement financier 2022-2023

Ce règlement a pour objectif de vous présenter les éléments financiers liés, à la scolarité de votre enfant.

Contribution familiale et restauration

La contribution familiale est destinée à financer les investissements immobiliers et l'équipement pédagogique, ainsi que les dépenses de fonctionnement conformément au décret n°60-745 du 28 juillet 1960.

La demi-pension est calculée **par défaut sur 4 ou 5 jours selon l'emploi du temps annuel de la classe.**

TARIF ANNUEL 2022-2023	Externe Contribution familiale (par an)
BAC PRO ASSP	620 €
BAC PRO MS	760 €
3 Prépa métiers	620 €

½ pension 4 jours	½ pension 5 jours	Internat
615 €	770 €	2862 €

(Il est possible de payer en 9 mensualités)

Acompte (encaissé à l'inscription non remboursable)		
externe	½ pensionnaire	interne
80€	150€	500€

A ajouter :

Frais de dossier-(1ere inscription)	28€ à l'inscription
Cotisation UGSEL	15€ / an
Cotisation forfaitaire	22€ /an
Cotisation UDOGEC	16€ /an

Une réduction correspondant à la fin d'année écourtée due au fait des examens ou des stages est déjà prise en compte dans le tarif de restauration. Seules les absences dûment justifiées supérieures à une semaine donneront lieu à une réduction complémentaire sur le forfait (5,30€ par repas). Le repas occasionnel est à 6,20 €

Cotisation Forfaitaire de 22€

Elle est fixée pour l'année scolaire en cours et couvre l'ensemble des frais détaillés ci-dessous :
Elle comprend :

1. Une cotisation unitaire annuelle incluant activités pédagogiques, travaux manuels, carnets de liaison, petite sortie pédagogique.
2. Une participation identique pour toutes les familles aux frais de photocopie et d'imprimerie. Cette cotisation est prélevée sur la première facture.

⇒ Elles ne comprennent pas les prestations scolaires que sont les grands voyages et échanges scolaires, la photo de classe. Ces prestations sont facultatives et font l'objet d'un choix des parents

Réductions pour la contribution familiale :

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de 20 % sur la contribution familiale du 2ème enfant et de 30 % sur la contribution familiale du 3ème enfant.

Solidarité : Afin d'aider les familles en difficultés, nous vous proposons d'apporter pour ceux qui le souhaitent votre contribution.

Je suis solidaire et viens en aide à certaines familles en versant la somme annuelle de :

5 €

10 €

30€

50€

NOM Prénom et classe de l'élève :

NOM du Responsable :

Les frais sont à régler avant le 7 de chaque mois.

Pour une première inscription dans l'établissement, joindre un chèque de 28 € pour les frais de dossier, ainsi que l'acompte (encaissable immédiatement et non remboursable).

J'ai pris note des contributions financières pour cette année et vous remet l'acompte de qui sera encaissé immédiatement. Je m'engage à respecter les modalités de règlement.

Date

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé ».